

Services funéraires

Publié le : 21.12.2017 - Modifié le : 01.08.2018

Activité de la branche Services funéraires

Services funéraires : de quoi parle-t-on ?

Les services funéraires se divisent en plusieurs activités :

- ✔ La Pompe funèbre (80 %)
- ✔ La marbrerie funéraire (12,5 %)
- ✔ La thanatopraxie et Les transports funéraires (9 %)

Le contexte de la branche Services funéraires

Les principaux métiers des Services funéraires

Les métiers des Services funéraires sont :

Métiers liés aux activités des entreprises de pompes funèbres

- ✔ Porteur, chauffeur et fossoyeur
- ✔ Accueil des familles
- ✔ Maître de cérémonie
- ✔ Conseiller (assistant) funéraire
- ✔ Directeur, responsable d'agence
- ✔ Gérant – Président d'association
- ✔ Directeur de régie

Métiers connexes aux activités des entreprises de pompes funèbres

- ✔ Réalisateur de Compositions florales
- ✔ Vente de plaques et monuments
- ✔ Travaux d'imprimerie

Métiers de la pierre

- ✔ Vente de monuments et plaques funéraires
- ✔ Travail de la pierre, sculpture, gravure
- ✔ Métiers de soin
- ✔ Thanatopracteur

Métiers de la prévoyance

- ✔ Conseiller prévoyance funéraire, vente de contrats obsèques
- ✔ Métiers liés aux équipements funéraires
- ✔ Directeur de crématorium
- ✔ Gestionnaire de chambre funéraire

Métiers de la vente

- ✔ Vente de d'articles funéraires pour fabricants auprès des opérateurs funéraires
- ✔ Vente de contrats obsèques

Métiers de la fabrication de matériels funéraires

- ✔ Menuisier pour la fabrication de cercueils
- ✔ Fabrication de matériels de conservation
- ✔ Dessinateur industriel

Métiers liés à la gestion

- ✔ Conception de logiciels
- ✔ Comptable



L'activité formation de la branche Services funéraires

- ✔ Collecte 2017 MS 2016 : 2 776 615 €
- ✔ Montant des engagements tous dispositifs confondus : 3 103 727 €
- ✔ Nombre de stagiaires formés tous dispositifs confondus : 4 335
- ✔ Nombre de contrats de professionnalisation : 127
- ✔ Nombre de période de professionnalisation : 1 057
- ✔ Nombre de CPF : 103

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET

Les orientations formation pour les Services funéraires

LES FORMATIONS PRIORITAIRES

Sont considérées comme prioritaires, les actions d'accompagnement et de formation suivantes :

- ✔ Toute action permettant d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, une qualification professionnelle établie par la CPNEFP ou une qualification reconnue dans les classifications de la Convention collective ;
- ✔ Toute action permettant de perfectionner les salariés dans des domaines de compétences professionnelles ;

- ✔ Toute action permettant de faciliter l'accès à un nouvel emploi dans l'entreprise ;
- ✔ Toute action permettant aux salariés d'acquérir les connaissances permettant de s'adapter aux mutations techniques, technologiques et professionnelles ;
- ✔ Toute action au bénéfice des publics prioritaires.

LES FORMATIONS SPÉCIFIQUES

- ✔ Porteur, chauffeur et fossoyeur
- ✔ Accueil des familles
- ✔ Conseiller (assistant) funéraire
- ✔ Maître de cérémonie
- ✔ Directeur, responsable d'agence
- ✔ Gérant – Président d'association
- ✔ Directeur de régie

Textes et ressources

CONVENTION COLLECTIVE DES SERVICES FUNÉRAIRES

n° 3269 – Code IDCC :

CODE NAF

- ✔ 9603Z : Services funéraires

TITRES DES ACCORDS

- ✔ Accord de branche funéraires : 23 juin 2005, arrêté d'extension, 12 avril, JO n° 97 P.6227
- ✔ Accord de désignation de l'OPCA du 20 décembre 1994, Avenant du 19 octobre 2011
- ✔ Accord collectif : Accord du 23 juin 2005 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et au renforcement de leurs qualifications

Partenaires sociaux

représentants la branche (Fédérations et syndicats)

- ✔ Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie ([CPFM](#))
- ✔ Fédération Française des Pompes Funèbres ([FFPF](#))



Observatoire des Services funéraires

Intitulé : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des services funéraires

Missions de l'observatoire : A la fois instance d'information et d'analyse, il doit permettre de fournir à la branche des services funéraires et, en particulier, à la CPNEFP, des informations permettant :

- ✔ d'établir un diagnostic de la situation quantitative et qualitative des emplois et des qualifications de la branche ;
- ✔ d'anticiper l'évolution quantitative et qualitative des métiers, compte tenu des modifications économiques du secteur ;
- ✔ d'élaborer une stratégie prospective de la formation initiale et de la formation continue.

L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications a pour fonctions principales :

- ✔ le recensement de données générales quantitatives et qualitatives sur :
 - ✔ l'emploi (effectifs par âge, ancienneté, sexe, type de contrat, catégories socioprofessionnelles, etc.) ;
 - ✔ les métiers (définition des métiers, établissement des référentiels de compétence et de certification) ;
 - ✔ la formation (initiale et continue des salariés) et le recensement des organismes de formation spécialisés dans les métiers de la branche ;
 - ✔ l'analyse de ces données quantitatives et qualitatives et notamment l'identification des tendances en matière d'évolution des métiers et leurs conséquences en matière d'emploi et de formation ;
 - ✔ la mise à disposition des professionnels ainsi que de toute personne ou organisation intéressée d'une base de données sociales permettant de mieux cerner les besoins des entreprises funéraires en matière de compétences et de formation ;
 - ✔ la réalisation et publication du rapport annuel de la branche

En savoir +

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPETENCES

www.opcalia.com